

Copie de lettres.

Il est d'usage, parmi les marchands, de mettre en liasse les lettres qu'ils reçoivent et de copier celles qu'ils envoient. On appelle donc *Copie de lettres* le registre qui sert à copier toutes les lettres qu'un marchand écrit à ses correspondants. Il doit être muni d'une table alphabétique, afin que l'on puisse retrouver facilement les lettres qui ont été écrites à chaque correspondant. Le jeune homme qui servirait de copiste pour ces lettres, y apprendrait la correspondance commerciale d'une manière très-pratique.

NOTE.—Nous aurions pu traiter, dans cette Tenue de livres, des diverses opérations sur l'Escompte, l'Intérêt simple et l'Intérêt composé, la Commission, les Equations de paiements, les Profits et Pertes, &c. ; mais comme elles n'entrent pas dans le cadre que nous nous sommes tracé en commençant, et que nous aimons, d'ailleurs, à laisser aux ouvrages spéciaux la tâche de développer ces parties sous une forme théorique et pratique en même temps, nous nous contenterons de signaler en particulier, comme ouvrage de ce genre, le *Traité d'Arithmétique* par M. F. X. TOUSSAINT, Professeur à l'Ecole Normale-Laval. C'est, à notre avis, le plus complet et le mieux raisonné qui ait encore été publié, dans ce pays, en langue française.